

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DES FOND

Etabli conformément aux dispositions de l'article L 225-7 du Code de Commerce

La société dénommée VINCENNES M&B NOTAIRES, Société d'exercice libéral par actions simplifiée, titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (94300) 4 avenue de Paris, certifie et atteste :

Avoir reçu en sa comptabilité, par virement bancaire en date du **29 DEC. 2025**

La somme de 1000 €

De la part de :

- Baye BA - (mille euros)

Références virement :

- 2B Expertises Constructions - Baye BA – CREATION

Ladite somme correspondant à la libération du capital social en numéraire de la société

Dénommée 2B Expertises Constructions

SASU

dont le siège est à 5 Avenue Paul Verlaine 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Et avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque associé depuis un compte ouvert à leur nom.

Cette somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, jusqu'à immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

EN FOI DE QUOI, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à VINCENNES

Le **30 DEC. 2025**

M^e Valérie MESNAGER

